

Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

Maitre POIRIER
Immeuble le Trigone
BP 51026
91945 LES ULIS - COURTABOEUF

Sérignan, le 14 novembre 2016

L.R.A.R.

Maître,

Suite à mon contact téléphonique ce jour, j'ai pris bonne note de votre refus de communiquer une proposition écrite de la position de votre client madame FIX concernant la cession de la quote-part qu'elle détient sur le bien indivis 32 avenue des Pierrots - 91400 ORSAY.

Cette proposition devait formaliser sa position exprimée lors de la réunion du 23 avril 2016 tenue à sa demande en ma seule présence à Orsay.

Il est regrettable que vous n'ayez pas eu connaissance de cette réunion comme vous me l'avez affirmé.

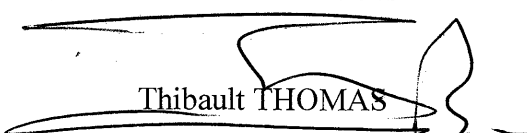
Depuis plus de 6 mois, de nombreux mails attestent de l'impossibilité d'obtenir cette proposition qui puisse servir de base à la concertation nécessaire à l'aboutissement de ce dossier compte-tenu du refus de tout écrit préalablement à une réunion.

Sans revenir sur l'argumentaire fallacieux développé, lors de cet entretien téléphonique, il m'importe de vous justifier ce qui m'a été opposé le 06 novembre 2016, par votre cliente, à mes demandes de rendez-vous. Ci-joint réponse écrite de madame FIX pour information.

Je confirme ne pas vouloir palabrer mais rester factuel sur ce dossier.

Trop de temps perdu et faute d'un sens pernicieux de l'ambiguïté, je déplore devoir constater que ce dossier ne peut aboutir sur la base de la réunion du 23 avril 2016 qu'un acte notarié aurait permis de formaliser.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sincères salutations.


Thibault THOMAS

Archiver

Archive

Vous

Ré

Vous avez répondu le 26/10/2016 15:48.

Chère Brigitte,

A ce jour, je reste sans nouvelle de ta part concernant la cession de la quote-part détenue dans le bien immobilier indivis 32 avenue Pierrots 91400 ORSAY.

Suite à la réunion du 23 avril 2016, tu devais adresser une proposition valorisée qui puisse servir de base à la concertation nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Malgré de nombreuses relances auprès des Notaires, aucun document n'a été communiqué.

Cette situation de blocage ne peut perdurer.

Ce mutisme défavorable à l'aboutissement de ce dossier rend inc
l'intervention de mon Notaire Me Le BESCO.

En conséquence, il me faut connaître par écrit ta position sur dossier, par retour sous 3 jours, et/ou me proposer une réunion ton Notaire.

Affectueusement,

Thibault THOMAS

06 NOV. 2016

que : " M^r THOMAS refuse toute réunion
avec les notables "

Pour vérification (et éventuellement demande de renseignements), téléphoner
au 01-64-86-55-80 -